

Annexe 8**Modèle de l'autorisation pour l'exploitation d'un service de location de véhicules avec chauffeur**

(COMMUNE)(VILLE)(NOM)

Extrait du registre des procès-verbaux du collège
Séance du jour-mois-année (date)**AUTORISATION POUR L'EXPLOITATION D'UN SERVICE DE LOCATION DE VEHICULES AVEC CHAUFFEUR****Le collège des bourgmestre et échevins,**

Vu le décret du 20 avril 2001 relatif à l'organisation du transport de personnes par la route;

Vu le Décret communal du 15 juillet 2005;

Vu l'arrêté du Gouvernement flamand du 18 juillet 2003 relatif aux services de taxi et aux services de location de voitures avec chauffeur;

Vu le règlement communal relatif aux autorisations pour l'exploitation de services de taxi et services de location de véhicules avec chauffeur, approuvé par le conseil communal en sa séance du (jour)(mois)(année);

Vu les (décisions ou règlements communaux complémentaires);

Vu la demande d'une autorisation pour l'exploitation d'un service de location de véhicules avec chauffeur, notamment pour utiliser (nombre) véhicule(s) de location avec chauffeur, (nombre) taxi(s) comme véhicule de location avec chauffeur, introduite par l'exploitant cité ci-dessous le (date);

Vu les résultats favorables de l'enquête menée suite à cette demande;

décide que l'exploitant**Exploitant (nom)**

Siège social : ...

Numéro d'entreprise : ...

Adresse(s) d'exploitation :

...

...

aux conditions des dispositions légales précitées

est autorisé à

- exploiter un service de location de véhicules avec chauffeur sur le territoire de (commune)(ville)(nom) du (jour)(mois)(année) jusqu'au (jour)(mois)(année) compris;
- utiliser (nombre) véhicules avec chauffeur portant le(les) signe(s) distinctifs ... (énumération des signes distinctifs);
- utiliser (nombre) taxi(s) portant le/les numéro(s) d'identification ...(énumération des numéros d'identification) comme véhicule de location avec chauffeur ayant le/les signes distinctif(s) ... (énumération des signes distinctifs);

Les tarifs minimaux à appliquer sont :

Tarif de base minimal pour au moins 3 heures : ...

Les tarifs supplémentaires : ...

L'autorisation et l'utilisation de taxis comme véhicules de location avec chauffeur donnent lieu à la perception d'un impôt tel que fixé dans l'article 49 du décret du 20 avril 2001 relatif à l'organisation du transport de personnes par la route.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,

le secrétaire communal,

le bourgmestre,

Vu pour être joint à l'arrêté du Gouvernement flamand du 18 juin 2010 modifiant diverses dispositions de l'arrêté du Gouvernement flamand du 18 juillet 2003 relatif aux services de taxi et aux services de location de véhicules avec chauffeur.

Le Ministre-Président du Gouvernement flamand,

K. PEETERS

La Ministre flamande de la Mobilité et des Travaux publics,

Mme H. CREVITS